



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

VILLE DE BASSE-TERRE

Session Ordinaire du 17 JUIN 2021

Délibération affichée  
Le 24 JUIN 2021



Effectif du Conseil :	33
Présents :	19
Absents et Excusé(es) :	08
Procuration(s) :	06

N° d'ordre : 43 /2021

Domaine d'intervention : 8.1/Enseignement

L'an deux mil vingt et un et le Jeudi dix-sept du mois de Juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du dix juin, s'est réuni à huis clos dans le salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur André ATALLAH.

La convocation a été affichée en Mairie, le 10 Juin 2021.

**PRESENTS :** M. ATALLAH André, Maire ; - M. RUART Alex, 3<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme PAISLEY Yanetti, 6<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. GENDREY Roland, 7<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. CARRIERE Pierre, 9<sup>ème</sup> Adjoint ; - M. MIRRE Jocelyn ; - Mme LAQUITAINÉ Liliane ; - Mme LYSIMAQUE Maguy ; - M. TABAR Patrice ; - Mme JEREMIE Marie-Louise ; - Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddly ; - Mme RENE-GABRIEL Murielle ; - M. FARIAL Harold ; - M. MARCEL Didier ; - M. PERAIN Franck ; - Mme LINON Gladys ; - M. ISSA Jean-François ; - M. REJON Philippe ; - Conseillers Municipaux.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :** M. GUILLAUME Bernard, 1er Adjoint (procuration donnée à M. André ATALLAH) ; - Mme RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint, (procuration donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; - M. BOYAU Alex, 5<sup>è</sup> Adjoint (procuration donnée à M. RUART Alex) ; - Mme LESTIN Léna (procuration donnée à M. PERAIN Franck) ; - Mme LACROIX Jenia (procuration donnée à Mme PAISELEY Yanetti) ; - M. GEOFFROY Luidji (procuration donnée à M. ISSA Jean-François), Conseillers Municipaux.

**ABSENTS :** Mme PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint ; - Mme PENCHARD Marie-Luce ; - M. EUGENE-SALZEDO Willy ; - M. PROCIDA Robert ; - Mme GAUTHIEROT Franciane ; - Mme GUILLAUME Myriam ; M. BROLIRON Jean-François ; - Mme MONGE Dunia, Conseillers Municipaux.

Les 19 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION VALIDANT LE PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET POUR LA MISE EN PLACE DU SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES.**

*La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe*

## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à la suite de la délibération n°24/2021 du 29 Mars 2021 l'autorisant à répondre à l'appel à projet pour la mise en place du socle numérique, la Ville de Basse-Terre a élaboré un projet validé par l'Education Nationale qui rentre dans la phase de conventionnement.

Ce projet prévoit l'équipement de dix classes réparties comme suit :

▪ Gaston MICHINEAU :	4
▪ Mélanie MILLY :	2
▪ Aimée RENIA :	2
▪ Pensionnat de VERSAILLES :	1
▪ St Paul de BOUILLON :	1

Le montant prévisionnel de l'équipement s'élève à TROIS MILLE CINQ CENTS EUROS (3 500 €) par classe ; soit un montant total de TRENTE CINQ MILLES EUROS (35 000 €) subventionné à hauteur de 70% par le plan de relance.

Afin de prévenir les risques de vol de ces équipements, un plan de sécurisation des écoles publiques est prévu pour un montant de QUINZE MILLES EUROS (15 000 €).

Ainsi le plan de financement de l'opération s'établi comme suit :

• Coût de l'opération :	.....	50 000 €
• Participation de la Ville :	.....	25 500 €
• Subvention :	.....	24 500 €

Le Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à VALIDER le plan de financement de l'opération.

## DISPOSITIF DECISIONNEL

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus ;

VU le Bulletin Officiel n°2 du 14 janvier 2021 ;

VU le décret n° 2019-919 du 30 août 2019 ;

CONSIDERANT la nécessité de doter les établissements d'équipements informatiques ;

APRES en avoir délibéré,

## DECIDE A L'UNANIMITE

Soit : 25 VOIX POUR dont 6 procurations :

(M. GUILLAUME Bernard ; - Mme RODES Brigitte ; - M. BOYAU Alex ; - Mme LESTIN Léna ; - Mme LACROIX Jenia ; - M. GEOFFROY Luidji)

**ARTICLE 1.** : DE VALIDER le plan de financement de l'opération.

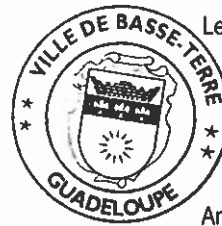
**ARTICLE 2.** : DE DIRE que les crédits nécessaires pour le financement de l'opération sont inscrits au Budget Prévisionnel 2021.

**ARTICLE 3.** : DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce projet.

*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

*Fait à Basse-Terre, le 21 Juin 2021*

Certifié exécutoire, compte tenu de  
La transmission en Préfecture le **24 JUIN 2021**  
L'affichage et/ou la publication le **26 JUIN 2021**  
Et/ou la notification le  
Fait à Basse-Terre le



Le Maire,

André ATALLAH

Le Maire  
André ATALLAH

